

# Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

## Déclaration du groupe des Non-inscrits

A l'origine du bénévolat, il y a l'idée d'effectuer une action désintéressée, charitable et cela au service de l'humain. Cet engagement qui est à la fois libre et gratuit pour d'autres ou pour l'intérêt collectif est un instrument phare du développement de notre société.

En effet, donner de son temps, son énergie, par engagement ou par don de soi et cela pour d'autres personnes est une approche fondamentale de la participation aux bienfaits de la collectivité.

De nos jours, de nombreuses entreprises, associations ont besoin de bénévoles pour exister. La crise du covid l'a démontré, l'apport des bénévoles est à la fois bénéfique et nécessaire.

Par ailleurs, véritable moteur de vie sociale, le bénévolat permet de maintenir un lien social, de se créer de nouvelles connaissances et certaines études démontrent même les bienfaits du bénévolat sur la santé des individus. C'est donc pour beaucoup un moyen de tisser un lien social.

On dénote également une véritable envie de la part des jeunes générations de s'engager et cela contribue également à un souhait de refondation et de partage au sein de notre société.

Cependant, la décrue des citoyens dans l'engagement associatif est engagée depuis quelques années et cela s'est accentuée à l'issue de la crise sanitaire (15 % selon une enquête de France Bénévolat).

De nombreuses associations déplorent le manque de moyens humains, de moyens matériels et/ou financiers.

Néanmoins, parmi les lueurs d'espoir, on peut à juste titre mentionner le numérique qui a permis de maintenir un véritable lien social notamment durant la pandémie.

Il a permis de maintenir le contact avec les personnes à mobilité réduite, isolées ou en milieu rural ainsi qu'une certaine forme de convivialité malgré les restrictions existantes.

Dans ce contexte, il était nécessaire que notre assemblée propose une nouvelle définition du bénévolat de sorte à mieux prendre en compte et appréhender l'étendue de son champ d'action.

Comme l'avis le confesse, à l'heure des bilans et des évaluations, la question de la reconnaissance du rôle fondamental du bénévolat et des organisations qui le portent, reste posée.

L'avis présente 19 préconisations et bien qu'elles soient toutes pertinentes, le groupe des Non-inscrits en retient 2 qui lui semble prioritaires :

- La préconisation 10 : dans le cas où une collectivité locale ou l'État demande à une association de lui rembourser tout ou partie d'une subvention, le CESE préconise d'instaurer une procédure préalable de médiation auprès du délégué du Défenseur des droits dans le département.
- La préconisation 16 : Le CESE préconise de faciliter la création, l'utilisation et la diffusion des open badges pour reconnaître et valoriser les apprentissages développés par les bénévoles.

Nous, groupe des Non-inscrits remercions donc l'ensemble de l'équipe administrative en charge de cette saisine ainsi que les rapporteurs et avons voté cet avis.